

DÉCLARATION D'ADHÉSION AU CODE DES BONNES PRATIQUES SYLVICOLES DE POITOU-CHARENTES



Certificat
d'enregistrement

N°

Cachet

Date :

Je soussigné (e) : NOM **PRÉNOM**

Adresse

.....

..... **Tél**

Surface forestière engagée (égale au total des surfaces des parcelles détaillées ci-dessous) :

Agissant en tant que :

- Propriétaire : si les parcelles sont grevées d'un droit réel de jouissance, la déclaration d'adhésion est signée conjointement par le propriétaire et le titulaire de ce droit (usufruitier, emphytéote...) qui doit alors être identifié au verso ;
- Mandataire d'un Groupement Forestier : joindre le mandat avec la signature du gérant ;
Dénomination du GF :
- Co-indivisaire : les noms et signatures des co-indivisaires sont à mentionner au verso ;
- Autre forme de propriété : compléter le tableau au verso si nécessaire ;
Dénomination

Ceci pour les parcelles cadastrales désignées ci-dessous (compléter le tableau au verso si autres parcelles) :

Commune	Section et n° de parcelle cadastrale	Surface	Identification des peuplements et numéro des recommandations concernées (le cas échéant)

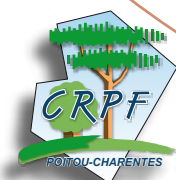
Déclare adhérer pour une durée d'au moins 10 ans à compter de la date de signature, au code de bonnes pratiques sylvicoles proposé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes. Je respecterai les «bonnes pratiques pour tous les peuplements» et j'appliquerai à mes parcelles boisées, la sélection des recommandations suivantes (ex. : 1A, 2B, ...) :

Fait à

Signature (s) :

Le

- joindre obligatoirement un extrait de la carte IGN au 1/25 000^{ème} avec localisation des parcelles ;
- possibilité de joindre une photocopie du plan cadastral, où vous pouvez localiser les grands types de peuplements en mentionnant les principales essences. Un extrait de matrice cadastrale récent permettrait de confirmer le type de propriété et l'existence de droits partagés.



La Forêt
notre savoir-faire



